



Vendredi 21 décembre 2018

Valoriser les retraites complémentaires des artisans :

Un nouveau partenariat entre le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et la mutuelle Médicis,

Bernard Stalter, président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat –APCMA- et Christian Martin, président de Médicis, la mutuelle de retraite des indépendants et des entrepreneurs, viennent de signer un partenariat. Objectif principal de cette convention : adhérer au club des partenaires APCMA pour informer les artisans des possibilités de retraites complémentaires offertes par la mutuelle Médicis.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat accompagne les entreprises artisanales à tous les stades de leur développement. Sa vocation de conseil au quotidien pour les artisans en activité est primordiale et l'information sur la retraite est essentielle. La signature de ce partenariat est l'occasion pour le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat d'enrichir son offre globale de service sur cette question.

L'intégration de la mutuelle Médicis dans le club des partenaires de l'APCMA, qui est ouvert à toute entreprise privée ou publique qui souhaite soutenir l'artisanat français, est un signe fort de l'ouverture du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. **Pour Christian Martin, président de Médicis : « avec cette convention les artisans pourront bénéficier d'une meilleure information concernant les retraites complémentaires proposées par Médicis ».** La mutuelle Médicis propose aux indépendants mais aussi **aux chefs d'entreprises salariés de leur propre entreprise**, des retraites complémentaires adaptées à leurs situations.

Pour Bernard Stalter, président du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat : « ce nouveau partenariat avec la mutuelle Médicis met à jour les difficultés des artisans à la retraite et la nécessité pour eux de s'en préoccuper le plus tôt possible. En effet, leurs pensions de bases ne sont bien souvent pas à la hauteur de leur engagement alors qu'ils sont au cœur de notre économie et contribuent quotidiennement à l'équilibre de nos territoires ».

Médicis : Avec près de 167 000 adhérents, Médicis –Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services- permet depuis 40 ans aux indépendants et chefs d'entreprises salariés de leur propre entreprise de bénéficier d'une retraite complémentaire. Mutuelle indépendante par nature, elle est administrée uniquement par des travailleurs indépendants. Médicis dispose également d'un fond d'action sociale pour pallier aux difficultés de ses adhérents.

L'APCMA : Avec 1,3 million d'entreprises artisanales et 3,1 millions d'actifs, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et ses 11 000 collaborateurs est au service des artisans sur l'ensemble du territoire. Il gère 112 Centres de formation des apprentis –CFA-. Près de 80 % des 140 000 jeunes qui y sont formés chaque année trouvent un emploi pérenne dans les six mois suivants leur sortie de formation.